


Reçu le :
02 nov 2018
SIEPVV

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PORTS-SUR-VIENNE

Envoyé en préfecture le 02/11/2018
Reçu en préfecture le 02/11/2018
Affiché le 
ID : 037-213701873-20181026-20181026_01-DE

Séance du 26 octobre 2018

Délibération n° 2018-10-26-01

Date de la convocation :

16 octobre 2018

Membres	11
Présents	7
Représentés	0
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil dix-huit le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. POUJAUD Daniel, Maire.

Présents : Jean LECLERCQ, Claudine SUTEAU, Dominique CHAMPIGNY, Céline PIMBERT, Delphine ROLLANT, Annie LURTON.

Absents excusés : Éric JOSEAU, Christophe COURTIN

Secrétaire de séance : Céline PIMBERT

SIEPVV

Le conseil municipal prend acte de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon adressée aux communes qui composent le SIEPVV

« Afin d'éviter une situation de blocage comparable à cette année 2018, ayant nécessité la saisine de la chambre régionale des comptes pour régler le budget, et compte tenu des tensions constatées entre les élus, les services de l'éducation nationale et les parents d'élèves, il conviendrait de réexaminer la gouvernance de ce syndicat.

Aussi, en vertu de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, je vous propose que l'ensemble des communes puisse mettre fin au mandat actuel des délégués du SIEPW et de procéder à une nouvelle désignation de vos conseillers syndicaux ce qui aura pour conséquence la tenue d'une nouvelle élection du président et du bureau du SIEPW. »
Le conseil prend également connaissance de la réponse du Maire de la commune de PORTS-sur-Vienne, par ailleurs Président du SIEPVV, qui rappelle très précisément la situation de blocage engendrée par les élus de Maillé, de Marcilly et de Pussigny à propos du budget du SIEPVV et les positions des enseignants et des représentants des parents d'élèves sur leurs volontés affichées depuis la rentrée scolaire 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours en 8 demies journées.

Le conseil municipal,

Vu le blocage opéré par les communes de Maillé et Marcilly-sur-Vienne depuis 2017

Vu le blocage opéré par les délégués des communes de Maillé, Marcilly et Pussigny au sein du conseil syndical

Vu la situation calamiteuse du syndicat laissée par le conseil syndical dans son mandat de 2008 à 2014

Considérant le redressement opéré du fonctionnement du SIEPVV réalisé depuis 2014

Considérant la priorité donnée à l'école

Considérant la nécessité de maintenir un service éducatif de qualité sur le territoire

Décide

De maintenir la désignation de ses délégués au sein du conseil syndical du SIEPVV

Titulaires : Daniel POUJAUD, Claudine SUTEAU et Céline PIMBERT – Suppléant : Delphine ROLLANT

De demander le maintien de l'intégralité des services exercés par le SIEPVV notamment la restauration scolaire et les activités éducatives reconnues du périscolaire

De demander le respect de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1998 fixant les compétences du SIEPVV

De demander le retour à la gratuité des transports scolaires pour les familles

De financer, pour 2018-2019 la prise en charge des 25€ d'abonnement au service régional de transport, soit 26x25=650 €

La présente délibération est prise à l'unanimité des membres présents du conseil municipal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susvisés.

Rendu exécutoire par dépôt en

Sous-Préfecture de Chinon

le 2 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Daniel POUJAUD

Notification ou publication
le 2 novembre 2018
Le Maire
Daniel POUJAUD

Signé par : Daniel
POUJAUD
Date : 02/11/2018
Qualité : Ports -
Maire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Ports sur Vienne

Utilisateur : Ports sur Vienne pastell

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	20181026_01
Date de la décision:	2018-10-26 00:00:00+02
Objet:	SIEPVV délégués PORTS-sur-Vienne
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique:	037-213701873-20181026-20181026_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
037-213701873-20181026-20181026_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	856
nom de original:		
20181026_01 SIEPVV_d_l_gu_s_PORTS_sur_Vienne.pdf	application/pdf	151148
nom de métier:		
99_DE-037-213701873-20181026-20181026_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	151148

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 novembre 2018 à 11h05min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 novembre 2018 à 11h05min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 novembre 2018 à 11h05min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 novembre 2018 à 11h06min00s	Reçu par le MI le 2018-11-02